AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1688
FR0000054231-FS0703

13 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGHCO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 novembre 2015, la société par actions simplifiée Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans-sur-Isère) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société HIGHCO et détenir 567 156 actions HIGHCO représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,61% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HIGHCO sur le marché et hors marché.

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 210 666 actions représentant 12 310 412 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.